

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION CULTURELLE D'AVRIL 2024****Adm N° 2024 - 07**

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité, pour le service festivités, de permettre un bon déroulement de programmation de son action culturelle d'avril 2024.**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer le contrat pour la programmation des festivités de la ville de Moissac pour le mois d'avril 2024 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Mercredi 24 avril 2024	VMProductions 1038 chemin de Blanche 82340 Saint Michel	3 800.00 €	Hall de Paris	Service Culture

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26.01.2024

Le Maire,

Romain LOPEZ